

Hennebont, le 5 Mai 1930

à Monsieur le Président et à Messieurs les
Membres de la Chambre de Commerce
de Lorient et du Morbihan

Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous exposer les faits suivants :

Depuis un mois environ, par suite de travaux aux vannes du barrage de Guerlédan, que la Société hydro-électrique ouvre et ferme à chaque instant, toute la vallée riveraine du canal, entre Guerlédan et Hennebont, est inondée continuellement. Il en résulte une véritable crue qui cause un très grand préjudice à tous les riverains, à la batellerie et aux divers usagers du canal. Les champs et prairies en bordure du canal sont presque continuellement inondés en partie; tous les engrais et semences sont noyés et perdus totalement ainsi que les récoltes et il ne restera plus dans ces endroits que des joncs, des nénuphars et autres mauvaises herbes.

Tous les fumiers et engrais épandus sur les prairies et sur les champs bordant le canal sont noyés et perdus et il faudra en épandre d'autres, et quand ?

Les cultivateurs de la région de Pontivy, et Saint Nicolas ont déposé une plainte près du Service des Ponts et Chaussées, qui paraît impuissant à faire cesser cet état de choses.

Les marinières sont constamment obligés de louer des chevaux de renfort pour hâler leurs chalands entre Hennebont et Pontivy, ce qui leur occasionne une dépense supplémentaire très élevée. Un chaland chargé à 100 tonnes ne peut actuellement monter de Plohuern à Pontivy qu'à l'aide de 3 chevaux, alors qu'en temps normal, un seul cheval est suffisant.

Les Industriels, de leur côté, ont une partie de leurs chantiers et usines presque constamment inondée et ils subissent, de ce fait, de très graves préjudices.

C'est une plainte générale de tous : cultivateurs, propriétaires, marinières, industriels, et il est grand temps de mettre un terme à cette situation déplorable.

En conséquence, j'ai l'honneur, Messieurs et Chers Collègues, de vous prier de bien vouloir émettre un voeu de protestation énergique contre la façon d'agir de la Société Hydro-Electrique de Guerlédan, et de prier Monsieur l'Ingénieur en Chef du Département, (dont je me plais à reconnaître le bienveillant accueil qu'il réserve toujours aux réclamations de la Chambre de Commerce) de prendre d'urgence les décisions qu'il jugera utiles et nécessaires pour donner satisfaction aux doléances et plaintes des intéressés dont je suis le porte-parole.

Signé : Henry JOUBERT

Membre Trésorier de la Chambre de Commerce- Négociant-
Arameteur à Hennebont - Industriel à St Nicolas
des Eaux.